



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/067

**OBJET : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES EN JUSTICE**

**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 37**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 44**

**Quorum : 13**

**Date de convocation : 7 juillet 2020**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 7 juillet 2020**

**Le 13 juillet de l'année deux mille vingt  
à 18h30**

à Martillac – Technopole Montesquieu –  
Nouvelle Salle

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de Montesquieu,  
légalement convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PÉREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	E	M. FATH
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	E	Mme LABASTHE
BALAYÉ Philippe	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MONGE Jean-Claude	P		POLSTER Monique	P	
SAUNIER Catherine	E	M. GACHET	SIDAOUI Alain	E	M. CLAVERIE
DURAND François	P		CHEVALIER Bernard	P	
LEMIRE Jean-André	P		SABY Nadia	P	
BOURRIER Sylviane	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
MARTINEZ Corinne	P		BORDELAIS Jean-François	P	
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	

Le conseil communautaire nomme M. AULANIER, secrétaire de séance.  
Le procès-verbal de la réunion du 12 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/067

**OBJET : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES EN JUSTICE**

Le Président indique aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de communes peut être impliquée dans des instances contentieuses.

Le Président de la Communauté de communes représente l'établissement en justice pour tous les degrés de juridiction mais la décision d'agir en justice relève de la compétence du Conseil communautaire.

Les impératifs d'une bonne gestion de l'administration et notamment d'exigence des règles de délai d'agir rapidement rendent souhaitable que le Président puisse directement défendre les intérêts de l'établissement.

### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Décide d'autoriser le Président à :
  - intervenir en défense au nom de la Communauté de Communes quel que soit l'ordre juridictionnel compétent (administratif, juridique, financier ou autre) et le degré de juridiction,
  - engager auprès de tout ordre juridictionnel les procédures d'urgence nécessaires à la défense des intérêts de la communauté de communes,
  - ester en justice au nom de la communauté de communes pour en défendre les intérêts quel que soit l'ordre juridictionnel et le degré de juridiction concerné,

Le Président soumettra les actions engagées à l'approbation du Conseil à l'occasion de la première réunion de l'assemblée suivant les dites actions.

Fait à Martillac, le 13 juillet 2020

**Le Président de la CCM**  
Bernard FATH

***Document signé électroniquement***

